

CNAS DU 6 juin 2018

GRILLE DE SUIVI

Thème	Page PV	Contenu	Décision	Suivi / observations
Restauration collective	15/12/17 13-16	Demande de cartographie et de réunion de la commission restauration collective	Etablissement d'1 cartographie aussi précise que possible et réunion de la commission restauration collective	Réunion de la commission restauration collective le 17/04/2018. Présentation d'1 cartographie de la restauration collective et d'une tarification spéciale contractuels. Enrichissement de la cartographie et Identification dans le bilan du bureau de l'action sociale des sites sans restauration. Cartographie CMN en cours.
Protection sociale complémentaire	06/02/2018 3	Signature des conventions avec les 3 organismes référencés le 20/12/2017	Favoriser l'intérêt des agents pour adhérer à un organisme de protection complémentaire	Mise en relation des responsables Rh locaux souhaitant 1 présence des 3 organismes dans leurs murs avec les correspondants en capacité de l'organiser. Diffusion des contacts aux agents via l'Intranet permettant l'établissement de devis
Assujettissement et fiscalisation des prestations sociales de certains établissements publics	06/02/2018 3-4	Réunion interservices concernant ce sujet était prévue au début du mois d'avril - Demande de réunion d'un groupe de travail à la suite de cette réunion ainsi que l'inscription du sujet sur la grille de suivi pour 1 point régulier.	Lors de la prochaine réunion du groupe de travail sur l'adéquation de l'action sociale un point d'information sera fait	Point n°2 du groupe de travail du 09/04/2018. Information des participants de l'envoi d'1 enquête à tous les ministères sur leurs prestations et celles de leurs EPA par la DGAFP en vue de l'arbitrage de Matignon sur l'assujettissement et la fiscalisation des prestations sociales
Arbres de Noël en région	6/02/2018 6-10	Une enquête sur le sujet a démontré une grande diversité des financements et de leur répartition entre les différents acteurs concernés. Une harmonisation pourrait être préconisée, afin de mettre à égalité les régions au regard notamment des subventions aux associations.	Définition d'un ratio par agent sachant qu'un montant minimum de 1 600 euros sera attribué. Simulations seront réalisées.	Présentation des simulations lors du groupe de travail du 09/04/2018 et inscription à l'ordre du jour du CNAS du 6 juin 2018